



République Française

* * *

PRESIDENCE
* * *
SECRETARIAT GENERAL
* * *

N°2645-2010/ARR/DJA

du : 04/10/2010

AMPLIATIONS
Commissaire délégué 1
DFI 1
DJA 1
Doc-DJA 1
Intéressés 2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au a) du point 10 « secteur de l'enseignement et de la culture » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, *monsieur Jean-Yves Lemenant* remplace *madame Monique Millet* au jury du prix d'encouragement à la recherche.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.